



## PRÉFÈTE DE L'ALLIER

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Moulins, le 3 décembre 2022

#### **Opération nationale d'abandon simplifié des armes à l'État. Bilan pour le département de l'Allier.**

Du 25 novembre au 2 décembre 2022, une opération nationale d'abandon simplifié d'armes à l'État a été conduite sur le territoire métropolitain ainsi que dans certains territoires d'Outre-mer à l'initiative du Service central des armes et explosifs (SCAE) du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer.

Pour le département de l'Allier, cette opération s'est matérialisée par la mise en place de trois sites temporaires de collecte et d'enregistrement à Moulins, Montluçon et Vichy.

Cette opération a mobilisé sans interruption pendant 8 jours les services et personnels de la préfecture de l'Allier, des sous-préfectures des arrondissements de Montluçon et Vichy, les policiers de la direction départementale de la sécurité publique (DDSP) et les gendarmes du groupement de gendarmerie départementale de l'Allier (GGD).

Le bilan départemental définitif de cette opération de collecte s'établit à 1 162 armes longues, 317 armes de poing, 55 autres armes à feu et de défense et 34 289 munitions d'un calibre inférieur à 20 mm. Par ailleurs, à l'occasion de cette opération, 200 nouveaux comptes personnels d'enregistrement d'armes ont été ouverts par des particuliers dans le Système d'Information des Armes (SIA) et 394 armes ont ainsi été déclarées et enregistrées.

Pour mémoire, les détenteurs d'armes ont l'obligation d'ouvrir un compte SIA avant le 1er juillet 2023. À partir de l'ouverture du compte SIA, le détenteur d'armes a ensuite 6 mois pour compléter les informations relatives aux armes qu'il a déclaré et enregistré dans son râtelier numérique provisoire.

Compte tenu du succès rencontré par cette première opération, une nouvelle opération de ce type sera organisée d'ici la fin de l'année 2023. Avant même cette seconde opération, l'abandon des armes non déclarées reste possible selon les règles et procédures habituelles.

#### **Contact presse Bureau de la communication interministérielle**

Tél : 04 70 48 33 10 ou 04 70 48 30 36  
Mél : [pref-communication@allier.gouv.fr](mailto:pref-communication@allier.gouv.fr)  
[www.allier.gouv.fr](http://www.allier.gouv.fr)  
@Prefet03

2 rue Michel de l'Hospital  
03000 MOULINS